

**Délibération n°2024-184**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

**Pouvoirs** : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE Jean-Bernard

**OBJET** : LE PREAU, CENTRE D'ART ET DE CULTURE – Phase 2

**RAPPORTEUR** : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

L'extension du Préau a pour ambition de concourir à la vitalité sociale et culturelle et à l'attractivité de la vallée d'Ossau. Ce nouveau projet veut impulser une dynamique et animer le territoire en direction d'un public diversifié.

Les objectifs en sont définis comme suit :

- Poursuivre le rayonnement culturel de la vallée d'Ossau par une programmation concertée et/ou partagée avec les territoires voisins
- Favoriser la créativité des acteurs locaux, fondée sur la vitalité du tissu associatif en proposant un lieu d'accueil pour les répétitions et créations amateurs et participer à la transversalité des disciplines.
- Favoriser la création artistique et accompagner l'émergence de nouveaux talents supra locale et régionale de Nouvelle-Aquitaine par la diffusion ou l'accueil en résidence.
- Favoriser les échanges entre le monde associatif, les milieux culturels et artistiques et les habitants de la vallée en tant qu'outil de médiation culturelle.
- Développer l'offre d'éducation artistique et culturelle auprès des différents publics visant à l'égalité des chances pour les habitants et l'égalité d'accès aux services et à la culture. Le Préau sera un support pour la qualité de l'offre d'activités périscolaires.
- Promouvoir la culture et le patrimoine ossalois, visant tous les publics, le jeune public, les familles, avec un partage intergénérationnel- notion d'identité culturelle
- Créer une vitrine culturelle clairement identifiée auprès des habitants et une mise en tourisme de la vitalité de la vallée d'Ossau.
- L'ambition de la politique culturelle étant, à terme, de mettre en place un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle.

Le centre d'art et de culture se veut être un équipement complémentaire aux équipements culturels déjà existants sur le territoire et ses alentours proches, avec une capacité de 80 à 100 personnes selon les configurations avec un rayonnement local (accueil et accompagnement de la création artistique amateur), Haut béarnais (programmation et diffusion de la scène locale, notamment les premières diffusions pour permettre aux artistes de tester la confrontation au public) et départemental (mise en lumière des artistes auprès des professionnels de la culture).

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### DEPENSES PRÉVISIONNELLES

Nature des dépenses	Montant HT (à compléter uniquement si vous récupérez la TVA en totalité)	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
Investissement - Travaux de construction	450 000	
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>		

### RESSOURCES PRÉVISIONNELLES

Financements	Montant prévisionnel		
Etat - DETR	116 100	25,80%	Acquis
CD64 - AAP Grandir en milieu rural	10 000	2,22%	Acquis
Région - Equipements culturels	66 400	14,76%	Acquis
Europe - FEDER	100 000	22,22%	Sollicité
CCVO - Autofinancement	157 500	35,00%	
<b>TOTAL des financements prévus</b>	450 000	100,00%	

Le bénéficiaire s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le projet d'investissement sur la base du coût d'objectif de 450 000,00 euros HT,

**ARRETE** le plan de financement du projet,

**SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires suivants.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

